

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise de contrôle conjoint indirect par la société « Nama Holding SA » des sociétés « Active Line SA » et « Crossing SA », via l'acquisition de 49% de leur capital social et des droits de vote y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : la société « Nama Holding SA » ;
- **Les cibles** : « Active Line SA » et « Crossing SA » ;

### **Nature de l'opération**

- Prise du contrôle conjoint

### **Secteurs économiques concernés**

- Secteur de la conception de vêtements.

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 27 mars 2023.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration concernant le projet d'acquisition par « Nama Holding » de 49% du capital social et des droits de vote de « Active Line » et « Crossing », lui conférant le contrôle conjoint indirect de ces sociétés, aux côtés des investisseurs particuliers.

Nama Holding est une société anonyme de droit marocain. Il s'agit d'un investisseur financier stratégique à horizon moyen et long terme visant l'accompagnement d'opérateurs marocains et étrangers ayant un projet de développement ambitieux au Maroc dans les secteurs des métiers mondiaux du Maroc.

Crossing et Active Line sont deux sociétés anonymes marocaines spécialisées dans la conception de vêtements dont l'activité est principalement tournée vers l'export.

Fait à Rabat le 16 mars 2023.